

Groupement d'employeurs

Engagés pour l'emploi !



Les groupements d'employeurs

Définition

Le groupement d'employeurs est une **possibilité légale et avantageuse** :

- de se regrouper pour partager du personnel (saisonnier, à temps partiel...)
- de recruter du personnel sans être employeur (bénéficiaire de la gestion, de conseil, d'aides financière pour la formation...)

La genèse de cette innovation sociale ?

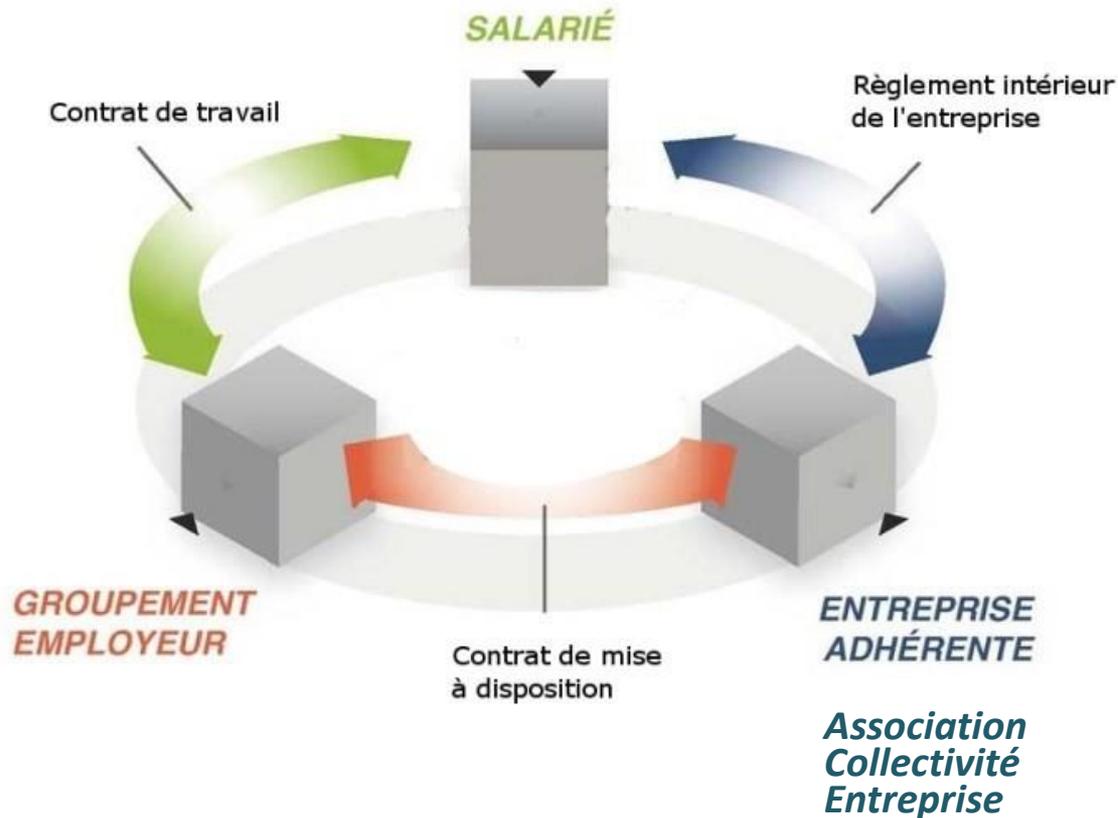
- Le monde agricole dès 1985
- Le besoin de mutualiser...

Deux types de GE

- Professionnel
- Inter Professionnel

Les groupements d'employeurs

*Une relation spécifique entre le GE, l'adhérent, et le salarié,
Un fonctionnement simple (une convention , une facture)*



Les groupements d'employeurs

Un réseau diversifié partout en France



Nombre de groupements en France : 5 100 environ (dont GE agricoles)

Nombre de salariés de GE : 35 500 environ

Chiffre d'affaires global : 650 millions d'euros environ

Les groupements d'employeurs

Les atouts d'un système socialement innovant et économiquement performant pour l'entreprise

1.

Franchir le cap du recrutement - Attirer, via le groupement d'employeurs, des profils et des compétences que la structure, seule, n'aurait pas su(ou pu) recruter.

2.

Faciliter la gestion de l'emploi - Profiter d'un accompagnement à l'identification du besoin, au recrutement, à la gestion administrative du salarié.

3.

Apporter de la flexi-sécurité - Proposer une main d'œuvre fidélisée, adaptée aux variations d'activités spécifiques de l'employeur

4.

Développer les collaborations inter structures – la mutualisation RH entre structures d'un même bassin économique, d'un même secteur d'activité, permet d'optimiser les coûts et de renforcer la compétitivité.

Les groupements d'employeurs

Les atouts d'un système socialement innovant et économiquement performant

5.

Stabilité personnelle – la majorité des contrats sont en CDI ou CDD longs.

6.

Un parcours professionnel sécurisé – le fait de travailler pour plusieurs employeurs, via un GE, est un moyen de sécuriser son emploi.

7.

Un accélérateur d'expérience – travailler à temps partagé dans un groupement d'employeurs est un moyen de multiplier les expériences **et développe la poly compétence.**

8.

Des avantages sociaux – une seule fiche de paie, la convention collective de l'adhérent, des actions de formation, un comité d'entreprise

Les groupements d'employeurs

Les atouts d'un système socialement innovant et économiquement performant

9

S'inscrire dans une politique d'emploi durable – le groupements d'employeurs est un outil pleinement intégré aux politiques de GPEC territoriales.

10

Structurer les filières associatives – dans des secteurs tels que le sport, la culture ou l'animation, qui présentent un fort taux d'emploi morcelé, le GE permet de dynamiser la structuration de ces secteurs, tout en favorisant leur professionnalisation, à l'échelle territoriale.

11

Fixer les compétences sur les bassins d'emploi – sur certain territoires qui souffrent d'une problématique d'attractivité, le groupement d'employeurs permet de maintenir et de créer de l'emploi stable sur le territoire.

12

Développer des synergies public-privé – les groupements d'employeurs sont, parfois, portés par des Institutions ou des Collectivités Territoriales, avec pour objectif d'être un levier en faveur de l'emploi – des jeunes – des seniors – des travailleurs précaires...

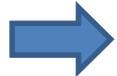
Le saviez-vous ?

IMPORTANT :

Le groupement d'employeur n'est pas obligé de partager du personnel, il peut se substituer à l'employeur pour plusieurs raisons :



Simplification



Mesures à l'emploi plus favorables

Nous faisons vos simulations d'embauche sans engagement et gratuitement